



ODD 9 : INDUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE. BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION.

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité
- 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés
- 9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés
- 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens
- 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030
- 9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement
- 9.b Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises
- 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Remarques introductives :

Le ministère de la Justice britannique a réalisé une étude sur les risques du changement climatique pour l'administration de la justice et a adopté deux plans d'adaptation en 2011 et 2020

(https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/885242/moj-climate-change-adaptation.pdf).

Le département de la Justice américain a adopté un plan similaire en 2021

(<https://www.justice.gov/jmd/page/file/1438016/download>)

Actions envisageables pour les avocats :

- Mettre en place une infrastructure de cabinet résiliente aux changements. Développer une organisation de structure permettant de faire face aux imprévus comme les grèves, les canicules, les épidémies, les inondations, ... :
 - Développer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein du cabinet ;
 - Promouvoir la possibilité de télétravailler au sein du cabinet ;
 - Organiser un environnement de travail adapté aux conditions climatiques et météorologiques.

- Elaborer un Plan d'adaptation :
 - Identifier les différentes vulnérabilités auxquels notre profession et plus généralement la justice sont exposées ("*vulnerability assesment*").
 - Rédiger un plan d'adaptation de la profession d'avocat en fonction des vulnérabilités identifiées ("*adaptation plan*").
 - Adopter les mesures identifiées dans ce plan pour rendre nos cabinets et notre profession résilients face aux conséquences du changement climatique ("*actions and reporting*").

- Organiser une fresque du numérique.

- Se former au "*Green IT*".

- Développer une politique de gestion "*Green IT*".

- En partenariat avec le SPF Justice, anticiper les impacts du changement climatique sur la justice : Gestion du parc immobilier, augmentation du

contentieux migratoire et des assurances, impact des événements météorologiques extrêmes sur la tenue des audiences et la gestion des prisons, corrélation entre l'augmentation de la température et l'augmentation du crime, ...